



CHAMPIONNATS DE FRANCE



TENNIS PARA ADAPTÉ

DU 4 AU 6 JUILLET 2025
AUXERRE
STADE AUXERROIS

CRÉDIT PHOTO: ©IDPHOTO

Soutenu par



AUXERRE

HEAD



Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à la ville d'Auxerre

Venir à Auxerre et se rendre sur le championnat

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiche(s) engagement

Demande(s) de dérogation

Fiche récapitulative

Plan d'accès

RIB

Liste des hébergements

Mot d'accueil

Vive le Comité Départemental de Sport Adapté de l'Yonne !

Le championnat de France de para tennis adapté va se tenir dans l'Yonne cette année. Nous allons accueillir plus de 600 personnes, sportifs et accompagnateurs pendant 3 jours sur l'Auxerrois.

C'est une chance pour les délégations, pour le département et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Grâce au volontarisme du CDSA de l'Yonne.

C'est bien d'une compétition qu'il s'agit, et même si, bien sûr, les maîtres mots du sport adapté restent :

- s'amuser,
- se défier,
- progresser,

Cela n'exclut en rien la volonté de dépassement, de se mesurer avec ses pairs dans un esprit compétitif et de respect.

- **Un grand MERCI à toute l'équipe du CDSA 89 qui, autour de Xavier et Axelle, nous permet une nouvelle fois de voir dans l'Yonne des sportifs d'exception, tant par leur volonté que leur engagement et la bonne humeur qu'ils dégagent.**

Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté mobilise des moyens financiers importants pour accompagner l'accès à la pratique sportive pour toutes et pour tous par le financement de doubles licences, l'aide à l'acquisition d'équipements spécifiques, l'aide à des manifestations sportives. Nous sommes fiers et heureux qu'il contribue ainsi à faire du sport dans notre Région un vecteur majeur de la Fraternité pour mieux vivre ensemble, car nous sommes faits pour vivre ensemble !



Hicham BOUJILAT

Vice-Président de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
au sport

Mot d'accueil

Le sport, tout le sport et le sport pour tous !

Telle pourrait être la devise du Département de l'Yonne.

Car sur un terrain, à l'entraînement comme en compétition, seul compte le dépassement de soi !

C'est précisément ce que le succès des retransmissions des Jeux paralympiques de Paris de 2024 nous a enseigné : peu importe les différences, lorsque le sport prend ses marques, il n'y a plus que des compétiteurs sur la piste.

Nous, spectateurs, nous ne voyons, dans l'effort, que des sportifs.

Il en va du sport comme dans tous les domaines : - doivent primer, avant tout, les talents, les compétences, l'envie de faire bien et de prendre plaisir.

Avec mes collègues élus du Département, nous concevons le sport comme vecteur d'inclusion.

Au côté du Comité Sport Adapté de l'Yonne nous organisons, chaque année, en partenariat avec ses membres, le Yonne Sport Adapté qui permet de découvrir une vingtaine de disciplines sportives.

Véritable succès populaire, l'édition Yonne Sport Adapté 2024 a rassemblé 350 jeunes à Auxerre et 200 jeunes à Sens !

Aussi, avec le Président du Département Grégory DORTE, nous nous réjouissons que le Championnat de France de para tennis adapté se déroule en terre icaunaise du 4 au 6 juillet prochain.

Nous souhaitons bienvenue aux joueuses et joueurs du para tennis adapté qui s'affronteront sur le complexe du Stade auxerrois, et espérons que cette édition Icaunaise vous laissera des souvenirs inoubliables !



Pascal HENRIAT

Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Yonne en
charge des Sports

Mot d'accueil

Nous sommes heureux d'accueillir le Championnat de France Para Tennis Adapté un an après la belle fête et la réussite des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Il s'agit d'un évènement de taille pour les sportifs en situation de handicap mental, psychique et autiste pratiquant le para tennis adapté, d'autant que depuis le début de mon mandat, j'attache, ainsi que la ville d'Auxerre une attention particulière à recevoir la FFSA à Auxerre.

Nous vous souhaitons une belle compétition sur les terres auxerroises et nous nous retrouverons avec plaisir lors de la cérémonie d'ouverture pour vous encourager.



Hicham EL MEDHI

Conseiller Municipal
Adjoint aux Sports
Ville d'Auxerre

Mot d'accueil

Le C.D.S.A.89 aime toujours autant accueillir les sportifs de la Fédération !

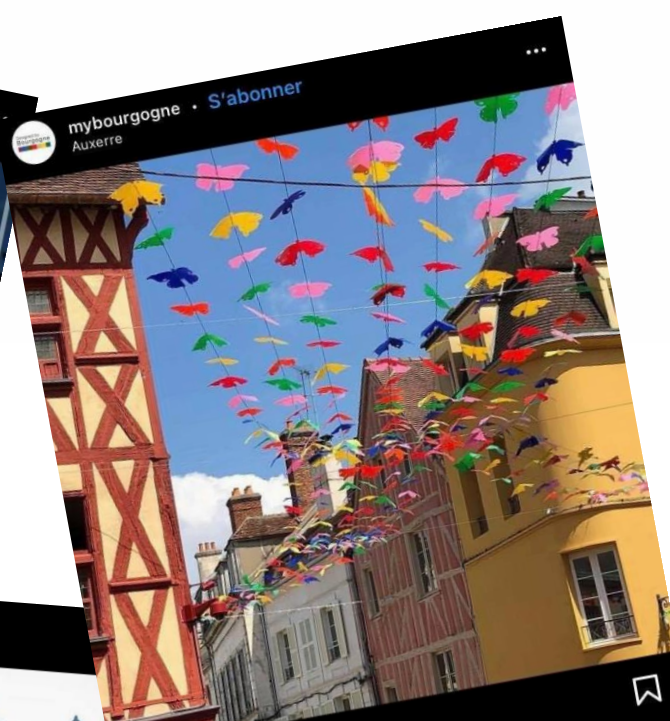
Cette compétition revient pour une seconde fois dans l'Yonne pour le Championnat de France de para tennis adapté et elle se déroulera au mois de juillet, en espérant cette fois-ci vous servir du soleil pendant toute la durée de l'évènement.

L'équipe du Comité Départemental du Sport Adapté de l'Yonne s'allie avec la ville d'Auxerre, le Stade Auxerrois tennis et l'AJA tennis pour le plus grand plaisir des joueuses et joueurs de France.

Nous avons hâte de vous revoir à Auxerre !

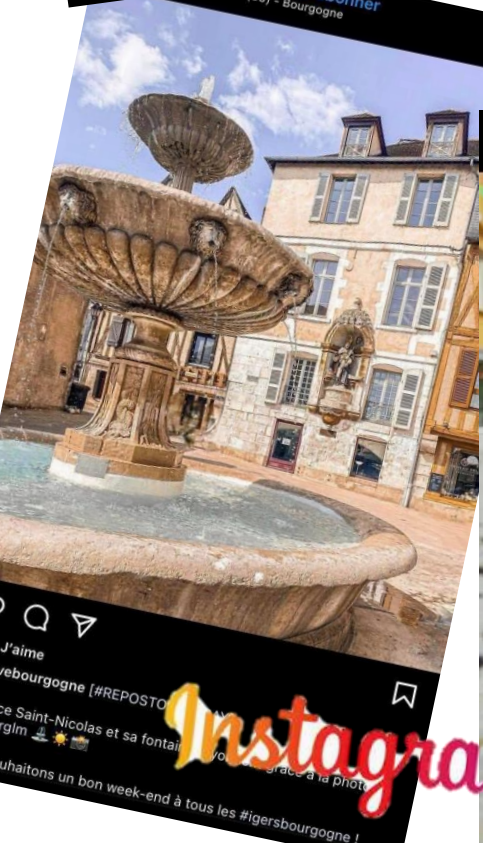


Xavier CHOIRAL
Président du COL
Président du C.D.S.A.89



Bienvenue à

AUXERRE



Venir à Auxerre



STADE AUXERROIS TENNIS
83 Avenue Yver
89 000 AUXERRE

En voiture

- Déservie par l'autoroute A6
- 11 minutes entre la sortie d'Autoroute A6-sortie 20 et le lieu de compétition

En train / TGV

- Gare Auxerre Saint Gervais
- 10 minutes du lieu de compétition à pieds

Comité d'organisation local

Président du COL

Monsieur Xavier CHOIRAL

Président du Comité Départemental du Sport Adapté de l'Yonne

FONCTION	CONTACT
Trésorière	Alice BARBIER
Secrétaire général	Anne-Sophie MADELENAT
Commission Coordination / Logistique	Axelle BONNIN
Commission Sportive	Axelle BONNIN
Commission Médicale	Rémi BONNIN
Commission Restauration	Jules COULON
Commission Partenariats / Hébergement	Xavier CHOIRAL
Commission Communication	Axelle BONNIN
Commission Animation / Bénévolat	Jules COULON
Commission Développement Durable	Catherine BONNIN

Cadre technique national du para tennis de table adapté	Ludivine GONDRAN Ludivine.gondran@sportadapte.fr
Référent championnat de la commission sportive nationale du para tennis adapté	Bruno VESPRES Bruno.vespres@fft.fr



COL France Para tennis Adapté 2025

C.D.S.A.89 -

10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie
89 000 AUXERRE

03 86 32 47 94

cdsa89@sportadapte.fr

Programme prévisionnel

Jeudi 3 juillet 2025

17h00-19h30 Contrôle des inscriptions et retrait des accréditations
Stade Auxerrois (Auxerre)

Repas du soir non pris en charge par l'organisation

Vendredi 4 juillet 2025

9h00 – 10h30 Contrôle des inscriptions et retrait des accréditations
Stade Auxerrois (Auxerre)

Repas du midi non pris en charge par l'organisation

13h00 - 13h30 Cérémonie d'ouverture – Stade Auxerrois (Auxerre)
13h30 – 19h00 Épreuves – Stade Auxerrois (Auxerre)
19h00 - 20h15 Repas – Gymnase La Noue (Auxerre)

Samedi 5 juillet 2025

09h00 - 12h00 Épreuves – Stade Auxerrois (Auxerre)
11h15 - 13h45 Repas – Gymnase La Noue (Auxerre)
14h00 - 18h00 Épreuves – Stade Auxerrois (Auxerre)
19h15 - 00h00 Repas de gala – Salle Vaulabelle (Auxerre)

Dimanche 6 juillet 2025

08h30 - 12h30 Épreuves – Stade Auxerrois (Auxerre)
10h00 - 14h00 Retrait Repas – Stade Auxerrois (Auxerre)
13h00 - 14h00 Podiums - Stade Auxerrois (Auxerre)

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le 4 juin 2025.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Jeudi 3 juillet 2025 de 17h00 à 19h30

Stade Auxerrois Tennis

83 Avenue Yver

89 000 AUXERRE

OU

Vendredi 4 juillet 2025 de 9h00 à 10H30

Stade Auxerrois Tennis

83 Avenue Yver

89 000 AUXERRE

Toutes les délégations devront se présenter durant ces deux tranches horaires.

À ces occasions, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de para tennis adapté en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Jeudi 4 juillet	Vendredi 5 juillet	Vendredi 5 juillet	Samedi 6 juillet	Samedi 6 juillet	Dimanche 7 juillet
Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi
-	-	19h00 – 20h15	11h15 -13h30	19h15-00h00	10H00-13H30
-	-	Gymnase de la Noue 3 avenue du Provence 89 000 AUXERRE	Gymnase de la Noue 3 avenue du Provence 89 000 AUXERRE	Salle Vaulabelle 14 boulevard Vaulabelle 89 000 AUXERRE	Stade Auxerrois Tennis 83 Avenue Yver 89 000 AUXERRE

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France para tennis adapté.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de para tennis adapté FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre
- Un membre de la CSN para tennis adapté

Modalités d'inscription

A compter de la saison 2024/2025, un club ne pourra s'inscrire à un championnat de France que s'il est à jour de ses cotisations (affiliation, licences).

Le championnat de France **para tennis adapté** relève du règlement **de para tennis adapté** FFSA. **Peuvent participer au championnat de France de para tennis adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2024-2025 avec mention de la classe obligatoire.**

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques et de coaching (remplir le fiche engagement entraîneur).

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- Date et résultats du championnat qualificatif
- Justificatif de participation à une rencontre qualitative
Les résultats officiels de la compétition qualitative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 21 du dossier).

Le référent championnat de France de la CSN du para tennis adapté – Bruno VESPRES / bruno.vespres@fft.fr en charge de la partie informatique – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le 4 juin 2025**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 4 juin 2025, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **de para tennis adapté – et** le Cadre technique national de la discipline – Ludivine GONDRAN – est programmée le :

Vendredi 4 juillet 2025 – 11h00

Stade Auxerrois Tennis

83 Avenue Yver

89 000 AUXERRE

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à ludivine.gondran@sportadapte.fr.

Pour rappel, depuis 2024, il n'y a plus la catégorie BC2 sur les championnats de France para tennis adapté (titre de « champion fédéral »), notamment en raison de l'évolution du développement de la pratique sur le territoire.

Échauffement et compétition

Des terrains d'échauffement ne seront pas forcément disponibles pendant la compétition. Aucun terrain de terres battues ne pourra être utilisé en dehors des moments de compétition.

Équipements sportifs

IMPORTANT : Une paire de tennis spéciale terre battue sera demandée en plus de la paire de dure afin de ne pas salir les terrains non terre battue.

Catégories d'âge

Catégories	Jeunes	Séniors	Vétérans
2024- 2025	Né en 2004 et après	Né entre 2003 et 1989	Né en 1988 et avant

Sur la fiche engagement des sportifs, **une colonne « T21 »** est à remplir pour les personnes porteuses de trisomies 21, selon le bon vouloir de la personne. Cette information permet de pouvoir faire évoluer les règlements et les classements des personnes porteurs de trisomies 21 au sein de la FFSA. Un classement spécifique T21 peut être mis en place mais ne desservira pas de médaille spécifique.

Pour rappel, depuis 2024, il n'y a plus la catégorie BC2 sur les championnats de France para tennis adapté (titre de « champion fédéral »), notamment en raison de l'évolution du développement de la pratique sur le territoire.

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant 4 juin 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA89 – COL tennis 2025 -10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie - 89 000 AUXERRE

cdsa89@sportadapte.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès aux zones techniques) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	45 €		
Formule 2 – Entraîneur(s) Inscription au championnat sans forfait restauration	25€		
Formule 3 – Sportif Inscription + Repas du vendredi 4 juillet soir au dimanche 6 juillet midi (4 repas)	110 €		
Formule 4 – Entraîneur(s) ou Spectateurs Inscription + Repas du vendredi 4 juillet soir au dimanche 6 juillet midi (4 repas)	95 €		
Formule 5 – Sportif Inscription + Repas de gala du samedi 5 juillet soir	60 €		
Formule 5 – Entraîneur(s) ou Spectateurs Inscription + repas de gala du samedi 15 juin soir	40 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL €

Par chèque bancaire à l'ordre du CDSA89 – COL Tennis 2025

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

OU par virement IBAN : FR76 3000 3023 1100 0500 2239 279 en précisant votre numéro d'affiliation, nom et prénom en objet de virement

Date

Signature

FICHE ENGAGEMENT AB

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant 4 juin 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA89 – COL tennis 2025 -10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie - 89 000 AUXERRE

cdsa89@sportadapte.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Tél. :

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 21.

	N° Licence	Prénom et NOM	Date de naissance	Sexe	Catégorie	T21	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du para tennis adapté.

<u>Signature du président :</u> Visa du comité départemental

<u>Signature du président :</u> Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT BC

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant 4 juin 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA89 – COL tennis 2025 -10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie - 89 000 AUXERRE

cdsa89@sportadapte.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour être sur les terrains) :	Tél. :

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 21.

	N° Licence	Prénom et NOM	Date de naissance	Sexe	Catégorie	T21	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de para tennis adapté.

<u>Signature du président :</u> Visa du comité départemental

<u>Signature du président :</u> Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT CD

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant 4 juin 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA89 – COL tennis 2025 -10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie - 89 000 AUXERRE

cdsa89@sportadapte.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour être sur les terrains) :	Tél. :

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 21.

	N° Licence	Prénom et NOM	Date de naissance	Sexe	Catégorie	T21	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de para tennis adapté.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT 'ENTRAINEUR'

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant 4 juin 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA89 – COL tennis 2025 -10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie - 89 000 AUXERRE

cdsa89@sportadapte.fr

Rappel : Afin de bénéficier des droits d'accès aux terrains pour coaching ou de poser une réclamation, chaque personne doit poser une licence « dirigeants/bénévoles » valables sur la saison 2024/2025.

	N° Licence	Prénom et NOM	N° Affiliation	N° téléphone
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transférera à la CSN de la discipline à Ludivine GONDRAN : ludivine.gondran@sportadapte.fr

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France de para tennis adapté pour le motif suivant :

- ☐ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- ☐ Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- ☐ Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- ☐ Favorable
- ☐ Réservé
- ☐ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

Favorable
Réservé

Défavorable

Commentaires

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

C.D.S.A.89 - COL France para tennis adapté
10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie, 89000 AUXERRE
03 86 32 47 94 – cdsa89@sportadapte.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 4 juin 2025:

- ☐ La fiche association
- ☐ La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque et sur l'ordre de virement)
- ☐ La/Les fiche(s) d'engagement **validée(s) par votre CDSA et votre ligue régionale**
- ☐ **La fiche de résultat de l'épreuve qualificative ou dérogation validée par la CSN**

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- ☐ Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- ☐ La licence compétitive en cours de validité 2024/2025
- ☐ **Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- ☐ **Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

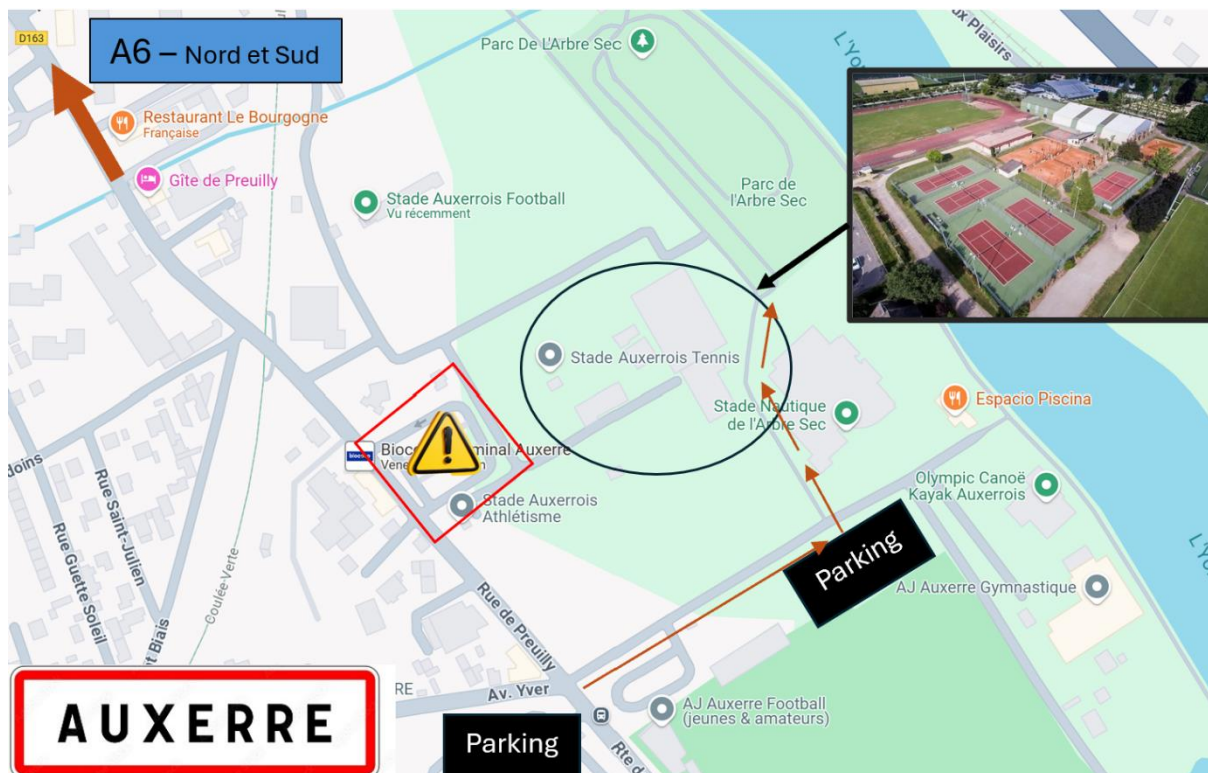
PS : La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Liste des hébergements

Nom	Coordonnées	Tarifs	Kilomètres de la compétition
HOTELS PARTENAIRES DU C.D.S.A.89			
LE CAMPANILE Rue d'Athènes, 89470 MONTEAU 03 86 40 71 11	Se présenter pour en bénéficier TENNIS SPORT ADAPTE	Tarifs sportifs : 59€ la chambre double ou twins / nuit Au lieu de 89€ Petit déjeuner : 9.90 buffet à volonté	6 km 12 minutes
LE MITIGANA 16 Avenue Roger Salengro ; 89400 MIGENNES 03 58 44 90 11	Se présenter pour en bénéficier TENNIS SPORT ADAPTE	Tarif préférentiel	20 km 21 minutes
LE MOULIN DE LA COUDRE 8 Rue des Gravottes, 89290 Venoy 03 86 40 23 79	Se présenter pour en bénéficier TENNIS SPORT ADAPTE	Chambres familiales possible	9 kms 11 minutes
HOTELS SITUÉS NON LOIN DE LA COMPÉTITION			
La maison des randonneurs 5 rue Germain Bénard, 89000 AUXERRE		A partir de 65 euros / nuit	3 km 8 minutes
IBIS BUDGET AUXERRE CENTRE Rue Etienne Dolet, 89000 AUXERRE		A partir de 65 € / nuit	3 km 8 minutes
IBIS AUXERRE CENTRE 1 avenue Jean Jaurés, 89000 AUXERRE		A partir de 70€ / nuit	3 km 8 minutes
Hotel IBIS STYLE Carrefour de l'Europe, 89000 AUXERRE		A partir de 80€ / nuit	1 km 5 minutes

Plan d'accès



RIB du C.D.S.A.89



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE 8
10 AV DU 4E RGT D INFANTERIE
89000 AUXERRE

Domiciliation
SG AUXERRE ENTREPRISES (02311)
PLACE DES CORDELIERS
89000 AUXERRE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	02311	00050022392	79

IBAN : **FR76 3000 3023 1100 0500 2239 279**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**



Partenaires institutionnels

Soutenu
par



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

